

NOUVEAUTE 2022



REMISE A NIVEAU DÉCENNALE A LA SÉCURITÉ (obligatoire pour tous les chasseurs)

DATES : 12 sessions prévues

Lundi 2 mai au Creusot : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 6 mai à Mervans : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 13 mai à Viré : 14h00-17h30

Samedi 14 mai à Viré : 9h00-12h30

Lundi 30 mai au Creusot : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Samedi 11 juin à Anzy le Duc : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 24 juin à Viré : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

OBJECTIFS :

Dispenser aux chasseurs la formation obligatoire instaurée par la loi du 24 juillet 2019 précisée par l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique. Cette formation consiste en une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité dans le but de réduire le nombre d'accidents.

Chaque chasseur doit suivre cette formation dans un laps de temps de 10 ans sans quoi il ne pourra plus valider son permis de chasser sur le territoire national.

PUBLIC : Chasseurs adhérents à la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire

PROGRAMME

Le contenu pédagogique a été défini par la Fédération nationale des chasseurs avec l'avis de l'Office français de la biodiversité ; il est identique pour toute la France.

Cette remise à niveau obligatoire prend la forme d'apports théoriques mais aussi de mises en situation par des vidéos reconstituant des faits réels. Elle se compose de modules et se déroule sur environ 3 h 30.

o Module 1 :

- Comprendre le pourquoi de cette formation et ses enjeux pour le monde de la chasse
- Bilan de la saison 2019/2020 en termes d'accidents

PROGRAMME (suite)

- Module 2 :
 - Immersion dans des cas concrets, grâce à des reconstitutions d'accidents réels en vidéo réalisées par Cinématir.
- Module 3 :
 - Récapitulatif des consignes de sécurité individuelles
 - Comportement à adopter pour prévenir les risques d'accidents et incidents
- Module 4 :
 - Présentation du réseau fédéral français
 - Présentation des mesures obligatoires en matière de sécurité des chasseurs et des non-chasseurs inscrites au Schéma départemental de gestion cynégétique.

NOMBRE DE PLACES : 30 par session	RESPONSABLE DE FORMATION : Edouard BUISSON
INFOS PRATIQUES : Lieux : Anzy le Duc (Maison familiale et rurale) Le Creusot (Centre de formation du permis de chasser) Mervans (Chalet de chasse) Viré (siège de la FDC 71)	INTERVENANTS : Céline DRION (FDC 71) Edouard BUISSON (FDC 71) Stéphane CAMUS (FDC 71) Robin GREMILLON (FDC 71) Franck JACOB (FDC 71) Anthony MORLET (FDC 71)

CONTACT : Edouard BUISSON au 06.77.10.83.98 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03.85.27.92.71 (inscription)